



Electricien qui ne fait pas les travaux

Par **brocot**, le 10/04/2012 à 11:31

Bonjour,

j'avais besoin de refaire faire l'electricite pour ma maison et j'ai contacte un electricien qui m'a fait un devis et nous sommes tombes d'accord

il a ete etabli le 20/02. L'electricien m'a demande la moitie de la somme pour acheter les fournitures. Ce que j'ai fait.

depuis en tout et pour tout il est venu 2 fois 1h30 a la maison perce des trous et mis 8 demi prises

je l'ai menacer e lui ai demande de me rendre mon argent mais lui me propose maintenant de faire intervenir un collegue

quels sont mes droits face a cette situation ?

merci a tous ceux qui me repondront et me diront ce que je peux faire

cordialement

Par **pat76**, le 10/04/2012 à 16:54

Bonjour

Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à l'électricien dans laquelle vous le mettez en demeure de venir terminer les travaux pour lesquels un contrat a été conclu et pour lequel il a déjà perçu une avance sur travaux.

Vous précisez que faute pour lui d'avoir terminer les travaux dans les 8 jours au plus tard à la réception de votre lettre, vous l'assignerez devant la juridiction compétente au visa des articles 1142 et 1147 du Code Civil.

Vous indiquez que vous ne manquerez pas alors de réclamer des dommages et intérêts pour le préjudice subi.

Vous ajoutez que vous allez informer les services de la répression des fraudes et joindre une copie de la lettre que vous lui adressez.

Vous garderez une copie de votre lettre.

Vous pouvez communiquer au forum le numéro de siret de l'artisan électricien?

Par **brocot**, le **19/04/2012 à 08:57**

bonjour,

je vous remercie (un peu tard) pour la reponse c'est bien de pouvoir compter sur des personnes qui s'y connaissent

encore merci

cordialement

Par **pat76**, le **19/04/2012 à 15:35**

Bonjour

Eventuellement vous pouvez communiquer le numéro de siret de l'artisan électricien au forum afin de pouvoir effectuer quelques vérifications?